

Timing CB Inters MONS

Essais

Seniors open / Masters	08h00	08h12	12'
Beloften – Espoirs	08h15	08h27	12'
Jeugd – Jeunes 85cc	08h30	08h42	12'
Juniors MX2 / MX1-MX3	08h45	08h57	12'
Nation. MX1-MX3	09h00	09h12	12'
BK Inters open	09h15	09h40	25'
BK Inters MX2 / Nation MX2, Nat 125 2T	09h45	10h00	15'

Wedstrijden – Courses

Seniors open / Masters	10h15	10h35	15' + 1 t
Beloften – Espoirs	10h40	11h00	15' + 1 t
Jeunes – Jeugd 85 cc	11h05	11h25	15' + 1 t
Juniors MX2 / MX1-MX3	11h30	11h50	15' + 1 t
Inters open qualification–kalificatie	11h55	12h15	15' + 1 t
<i>Middagpauze – Pause de midi</i>			45'
Nation. MX1-MX3	13h00	13h25	18' + 1t
BK Inters MX2 / Nation MX2, Nat 125 2T	13h30	13h55	20' + 1t
BK Inters open	14h00	14h30	25' + 1t
Seniors open / Masters	14h35	14h55	15' + 1t
Beloften – Espoirs	15h00	15h20	15' + 1t
Jeugd – Jeunes 85cc	15h25	15h45	15' + 1t
Juniors MX2 / MX1-MX3	15h50	16h10	15' + 1t
BK Inters open	16h20	16h50	25' + 1t
Nation. MX1-MX3	16h55	17h20	18' + 1t
BK Inters MX2 / Nation MX2, Nat 125 2T	17h25	17h50	20' + 1t

Le CONTROLE DU BRUIT, s'il a lieu, et le CONTROLE TECHNIQUE s'effectueront une demi-heure avant les entraînements respectifs.

Art. 4 [Il n'y aura pas d'inscription préalable \(à l'exception du championnat de Belgique Inters, catégorie Inters Open et Inters/Nationaux mx2/Nationaux 125 2t- inscription via la FMB\)](#)

[Tous les participants seront obligés de payer sur place un droit d'inscription de 25 €](#)

Art. 5. **Officiels:**DIRECTEUR DE COURSE: TEL.:

FAX: E-mail :

ADJOINTS :

COMMISSAIRE D'ORGANISATION:[Jean-Claude BUSINE](#) TEL:
[0495188726](#)..... FAX: [065 341062](#)

SECRETAIRE DE COURSE: [Charles-Olivier DESCAMPS](#), [0472 320473](#),
charles-olivier.descamps@rmamc.be

COMMISSION TECHNIQUE:

DELEGUE ENVIRONNEMENT :

CHRONOMETRAGE:

DELEGUES PROVINCIAUX:.....

SPEAKER:

Art. 6 RESULTATS: les résultats seront proclamés **sur place** En cas de réclamation (voir Art.7) ceux-ci ne deviendront officiels qu'après homologation par la Commission Sportive de la F.M.B..

Art. 7 Toute réclamation devra être formulée selon les prescriptions du règlement F.M.B. motocross de l'année en cours et être accompagnée d'une somme de 115 Euro.

Art. 8 Les prix et les primes seront payés suivant le barème (annexe 2 règlement) établi par la Commission Sportive de la Fédération Motocycliste de Belgique pour l'année en cours.

Le paiement aura lieu sur place suivant l'horaire suivant:

Seniors open	15H55
Espoirs-Beloften	16h20
Jeunes-Jeugd	16h45
Juniors	17h10
Inters open	17h50
Nation mx1-mx3	18h20
mx2 inters+nation+nat 125 2t	18h50

Les dérogations ou ajouts aux barèmes publiés sont repris ci-après :.....

Les prix qui ne seront pas réclamés sur place par les pilotes, seront restitués à l'organisateur.

Art.9 Environnement : l'utilisation d'un tapis environnemental en bon état est obligatoire (sous la moto et sous les générateurs) sous peine d'exclusion. Le lavage des motos dans le parc des coureurs est interdit. Lors du départ du parc des coureurs, il est d'office interdit d'évacuer les eaux usées. L'utilisation du 'tear-off' est interdite.

Art. 9 bis Docteur de service : [Docteur Zombat](#)

..... Section

n de la Croix Rouge ou Service d'ambulance: [ambulances Lepoint et Sars](#).....

.....

L'hôpital de service : CHU Ambroise Paré, Bid Kennedy, 7000 MONS, 065 392111

CHR St Joseph, av Bauduin de Constantinople, 7000 MONS, 065 385511

RHMA Louis Caty, rue Louis Caty, 7331 Baudour, 065 768111

Art. 10 Communications urgentes le jour de l'épreuve:

Nom: [Descamps Charles-Olivier](#), Tél.:[0472 3230473](#)

Règlement Particulier établi le

Le secrétaire de Course

Le Commissaire d'organisation

Approuvé le Le Directeur de course